



États financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024
Présentés en dollars canadiens



4 mars 2026

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints d'Osisko Metals Inc. (« Osisko » ou la « Société ») ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (les « Normes IFRS de comptabilité »). Il incombe à la direction de s'assurer que les présents états financiers consolidés, qui comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements, sont conformes aux autres informations et aux données d'exploitation contenues dans la revue financière annuelle et reflètent les transactions commerciales et la situation financière d'Osisko.

La direction est également responsable de l'information présentée dans le rapport de gestion d'Osisko, ce qui inclut la responsabilité quant à l'existence de systèmes d'information, de procédures et de contrôles appropriés pour s'assurer que l'information utilisée à l'interne par la direction et communiquée à l'externe est complète et fiable à tous les égards importants.

Par ailleurs, il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un système adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne comprend un code de conduite et d'éthique, qui est communiqué à tous les niveaux de l'organisation et exige de tous les employés qu'ils respectent des normes élevées dans la conduite des affaires de la Société. Ces systèmes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que les actifs d'Osisko sont comptabilisés de manière appropriée et protégés de manière adéquate.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés et de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière. Le conseil d'administration rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants pour examiner les contrôles internes du processus d'information financière, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs. Un comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de cette responsabilité. Le comité d'audit rencontre la direction pour examiner les contrôles internes du processus d'information financière, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs. Le comité d'audit examine également le rapport de gestion d'Osisko afin de s'assurer que l'information financière qui y est présentée est conforme à l'information présentée dans les états financiers consolidés. Le comité d'audit fait part de ses conclusions au conseil d'administration pour considération et approbation des états financiers consolidés en vue de leur distribution aux actionnaires.

La direction reconnaît sa responsabilité quant à la conduite des affaires d'Osisko conformément aux normes financières établies et aux lois et règlements applicables, et quant au maintien de normes de conduite appropriées dans le cadre de ses activités.

(signé) « John Burzynski »

Président exécutif du conseil

(signé) « Blair Zaritsky »

Chef de la direction financière

« Rapport de l'auditeur indépendant »

Table des matières

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	11
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL	12
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	13
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	14
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	
1) Entité comptable et continuité d'exploitation.....	15
2) Base d'établissement.....	16
3) Méthodes comptables significatives	19
4) Modifications des normes IFRS de comptabilité et prises de position comptables futures.....	25
5) Taxes et impôts recouvrables	26
6) Titres négociables.....	26
7) Actifs d'exploration et d'évaluation	27
8) Immobilisations corporelles.....	29
9) Placement dans une coentreprise.....	30
10) Débenture convertible	30
11) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	33
12) Obligations locatives	33
13) Régimes d'unités d'actions différées et d'unités d'actions avec restrictions	34
14) Impôts sur le résultat.....	35
15) Capital et autres composantes des capitaux propres	37
16) Charges	41
17) Transactions entre parties liées	42
18) Dépôts	42
19) Facteurs de risque liés au capital.....	43
20) Instruments financiers.....	43
21) Évènements subséquents.....	45

États consolidés de la situation financière
(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

<i>Au</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	79 791	101 656
Autres débiteurs	37	477
Taxes et impôts recouvrables (note 5)	5 711	551
Titres négociables (note 6)	3 508	1 929
Autres actifs	251	101
Total des actifs courants	89 298	104 714
Actifs non courants		
Dépôts (note 18)	1 828	2 358
Placement dans une coentreprise (note 9)	77 687	75 642
Immobilisations corporelles (note 8)	1 008	111
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 7)	106 493	61 932
Total des actifs non courants	187 016	140 043
Total des actifs	276 314	244 757
Passifs		
Passifs courants		
Comptes créditeurs et charges à payer	7 002	2 828
Obligations courantes liées à la mise hors service d'immobilisations (note 11)	478	384
Obligations locatives courantes (note 12)	304	-
Débtenture convertible (note 10)	90 625	50 456
Passif lié à la prime sur les actions accréditives (note 15(a))	-	16 072
Total des passifs courants	98 409	69 740
Passifs non courants		
Obligations locatives non courantes (note 12)	760	-
Passif lié aux paiements fondés sur des actions (note 13)	4 585	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 11)	3 808	4 110
Passifs d'impôts différés (note 14)	8 728	-
Total des passifs non courants	17 881	4 110
Total des passifs	116 290	73 850
Capitaux propres		
Capital-actions (note 15(a))	245 199	210 330
Surplus d'apport (note 15(d))	20 632	19 558
Bons de souscription (note 15(e))	10 832	11 095
Déficit accumulé	(116 639)	(70 076)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	160 024	170 907
Total des passifs et des capitaux propres	276 314	244 757

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Entité comptable et continuité d'exploitation (note 1)
 Événements subséquents (note 21)

Au nom du conseil :

(signé) « Don Siemens »

Don Siemens, administrateur

(signé) « John Burzynski »

John Burzynski, président exécutif du conseil

États consolidés du résultat global

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Charges/(produits)		
Charges de rémunération (notes 16 et 17)	12 545	1 482
Charges générales et administratives (note 16)	3 903	2 097
Gain découlant de la prime sur les actions accréditatives (note 15(a))	(16 071)	(832)
Gain sur titres négociables (notes 6 et 16)	(1 109)	(909)
Gain à la vente d'un placement dans une coentreprise (note 9)	-	(66)
(Gain)/perte de change (note 10)	(2 874)	2 537
Autres produits	(1)	-
(Bénéfice)/perte d'exploitation	(3 607)	4 309
Diminution de la juste valeur de la débenture convertible (note 10)	35 690	9 987
Autres produits financiers	(2 550)	(440)
Autres charges financières	8 258	6 007
Produits financiers, montant net	41 398	15 554
Quote-part de la perte d'une coentreprise (note 9)	705	425
Perte avant impôt	20 288	(11 161)
Recouvrement d'impôts sur le résultat exigibles (note 14)	(661)	-
Charge d'impôts miniers différés (note 14)	8 728	1 137
Perte nette et perte globale	46 563	21 425
Perte par action de base (note 15(b))	0,08	0,08
Nombre moyen pondéré d'actions (note 15(b))	613 555 296	277 113 580
Perte diluée par action (note 15(c))	0,08	0,08
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (note 15(c))	613 555 296	277 113 580

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



États consolidés des variations des capitaux propres
(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Nombre d'actions	Capital- actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit accumulé	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2025	609 550 180	210 330	11 095	19 558	(70 076)	170 907
Perte et perte globale pour l'exercice	-	-	-	-	(46 563)	(46 563)
Rémunération fondée sur des actions (notes 15(d), 16 et 17)	-	-	-	1 361	-	1 361
Émission d'actions suivant l'exercice d'options d'achat d'actions (note 15(d))	1 438 499	862	-	(287)	-	575
Émission d'actions suivant l'exercice de bons de souscription (notes 15(a) et (e))	4 841 602	1 957	(263)	-	-	1 694
Placement privé (note 15(a))	67 666 666	32 050	-	-	-	32 050
Solde au 31 décembre 2025	683 496 947	245 199	10 832	20 632	(116 639)	160 024

	Nombre d'actions	Capital- actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit accumulé	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2024	256 574 935	131 751	2 369	19 092	(48 651)	104 561
Perte et perte globale pour l'exercice	-	-	-	-	(21 425)	(21 425)
Rémunération fondée sur des actions (notes 15(d), 16 et 17)	-	-	-	361	-	361
Émission d'actions suivant l'exercice de bons de souscription (notes 15(a) et (e))	597 550	188	(38)	-	-	150
Placement privé (note 15(a))	347 377 695	75 904	8 869	-	-	84 773
Actions émises suivant l'acquisition de claims (note 15(a))	5 000 000	1 350	-	-	-	1 350
Expiration de bons de souscription (note 15(e))	-	-	(105)	105	-	-
Impôts différés sur les frais d'émission d'actions (note 14)	-	1 137	-	-	-	1 137
Solde au 31 décembre 2024	609 550 180	210 330	11 095	19 558	(70 076)	170 907

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie
(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<i>Pour l'exercice terminé le</i>	\$	\$
Flux de trésorerie générés/(utilisés) dans le cadre des activités d'exploitation		
Perte pour l'exercice	(46 563)	(21 425)
Ajustements pour :		
Gain sur titres négociables (notes 6 et 16)	(1 109)	(909)
Gain à la vente d'un placement dans une coentreprise (note 9)	-	(66)
Quote-part de la perte d'une coentreprise (note 9)	705	425
Charge d'amortissement (note 8)	238	26
Charge relative à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 11)	(204)	(234)
Désactualisation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 11)	135	148
Gain découlant de la prime sur les actions accréditives (note 15(a))	(16 071)	(832)
Rémunération fondée sur des actions (notes 13, 15(d) et 16)	5 628	339
Charge d'impôts sur le résultat différés (note 14)	8 728	1 137
Diminution de la juste valeur de la débenture convertible (note 10)	35 690	9 987
(Gain)/perte de change latent(e) sur la débenture convertible (note 10)	(2 900)	3 061
Charge d'intérêt sur la débenture convertible (note 10)	7 379	5 958
Charge d'intérêt sur les obligations locatives (note 12)	42	-
Produits financiers	(2 550)	(440)
	(10 852)	(2 825)
Variations des éléments du fonds de roulement :		
Variation des taxes et impôts recouvrables	(1 175)	33
Variation des autres débiteurs	440	222
Variation des autres actifs	(150)	(13)
Variation des comptes créditeurs et charges à payer	1 478	168
Trésorerie nette utilisée dans le cadre des activités d'exploitation	(10 259)	(2 415)
Flux de trésorerie générés/(utilisés) dans le cadre des activités d'investissement		
Produits financiers	2 550	668
Acquisition de titres négociables (note 6)	(500)	(1 009)
Produit de la cession de titres négociables (note 6)	30	-
Produit du recouvrement de dépôts à long terme (note 18)	530	-
Placement dans une coentreprise (note 9)	(2 750)	-
Produit de la vente d'un placement dans une coentreprise (note 9)	-	6 664
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(108)	(137)
Ajouts aux actifs d'exploration et d'évaluation (note 7)	(45 893)	(5 765)
Trésorerie nette (utilisée)/générée dans le cadre des activités d'investissement	(46 141)	421
Flux de trésorerie générés/(utilisés) dans le cadre des activités de financement		
Remboursement d'obligations locatives (note 12)	(5)	-
Trésorerie nette reçue dans le cadre de placements privés (note 15(a))	32 271	101 829
Trésorerie reçue suivant l'exercice d'options d'achat d'actions (note 15(d))	575	-
Trésorerie reçue suivant l'exercice de bons de souscription (notes 15(a) et (e))	1 694	150
Trésorerie nette générée dans le cadre des activités de financement	34 535	101 979
(Diminution)/augmentation de la trésorerie	(21 865)	99 985
Trésorerie au début de l'exercice	101 656	1 671
Trésorerie à la fin de l'exercice	79 791	101 656

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

1) Entité comptable et continuité d'exploitation

Osisko Metals Incorporated et ses filiales (collectivement, « Osisko » ou la « Société ») est une société canadienne domiciliée au Canada et constituée le 10 mai 2000 en vertu de la *Business Corporations Act* (Alberta). L'adresse du siège social de la Société est le 155, University Avenue, Suite 1440, Toronto (Ontario), Canada. La Société a pour principale activité l'acquisition, l'exploration et le développement de gisements de métaux de base au Canada.

L'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de gisements de métaux précieux comportent un degré de risque élevé. Osisko est à l'étape de l'exploration et est assujettie à des risques et à des défis similaires à ceux de sociétés qui se trouvent à une étape comparable. Ces risques comprennent, mais ne se limitent pas aux défis liés à l'obtention de financement adéquat, aux risques inhérents à l'exploration, au développement et à l'exploitation dans le secteur minier; à l'évolution des politiques et des règlements gouvernementaux; à la capacité d'obtenir les permis environnementaux nécessaires; aux défis liés à une production rentable future ou à la capacité d'Osisko de disposer de sa participation sur une base avantageuse; ainsi qu'à la volatilité de l'économie mondiale et des prix des matières premières; qui sont tous des éléments d'incertitude. Rien ne garantit que les initiatives de financement d'Osisko continueront d'être fructueuses. La valeur sous-jacente des propriétés minières dépend de l'existence et de la récupération économique de réserves minérales et est notamment assujettie aux risques et aux défis mentionnés ci-dessus. Des changements dans les conditions futures pourraient nécessiter des dépréciations importantes de la valeur comptable des propriétés minières et le report de l'exploration.

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur la base des principes comptables applicables à la continuité de l'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires à mesure qu'ils arrivent à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles concernant l'avenir, c'est-à-dire sur une période d'au moins les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information, sans toutefois s'y limiter. Au 31 décembre 2025, la Société disposait d'un fonds de roulement négatif de 9 000 \$ (incluant un solde de trésorerie de 79,8 millions de dollars) et avait un déficit accumulé de 116,6 millions de dollars. Comme la Société est au stade de l'exploration et de l'évaluation de ses projets, elle n'a enregistré aucun revenu d'exploitation et ne possède aucune source de flux de trésorerie d'exploitation.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2025, ainsi que les capitaux propres amassés après la clôture de l'exercice (note 21), ne seront pas suffisants pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société jusqu'au 31 décembre 2026. La direction est consciente, en faisant cette évaluation, qu'il existe des incertitudes importantes liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation tel que décrit au paragraphe précédent et par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. Les présents états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classifications du bilan qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités et à financer ses activités d'exploration prévues sur ses projets dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement supplémentaire à l'avenir. De plus, il existe une possibilité que la débenture convertible soit convertie en actions plutôt que réglée en trésorerie. Toute insuffisance de fonds pourra être palliée à l'avenir par un certain nombre de moyens, y compris, sans s'y limiter, la vente de redevances sur ses projets (note 7), l'émission d'instruments de dette ou de capitaux propres (notes 7 et 10) et la conclusion d'ententes de coentreprise (notes 7 et 9). Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les présents états financiers consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

2) Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par le Bureau international des normes comptables (*International Accounting Standards Board*) (les « Normes IFRS de comptabilité ») et sont présentés en milliers de dollars canadiens.

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration de la Société (le « conseil d'administration ») le 4 mars 2026.

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens (les tableaux en milliers de dollars canadiens), la monnaie fonctionnelle de la Société et de sa coentreprise.

c) Recours à des estimations et jugements critiques

La préparation des présents états financiers consolidés exige que la direction émette des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des conventions comptables et les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses associées sont fondées sur l'expérience historique et sur divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas facilement apparents à partir d'autres sources. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées en permanence par la direction. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision ne touche que cet exercice, ou dans l'exercice de la révision et l'exercice ultérieur si la révision touche à la fois l'exercice courant et l'exercice ultérieur.

Les éléments qui exigent de la direction qu'elle émette des jugements critiques lors de l'application des conventions comptables de la Société pour déterminer les valeurs comptables comprennent les éléments suivants :

i) Jugements critiques dans l'application des conventions comptables

Impôts sur le résultat :

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans diverses juridictions. La détermination de la provision pour l'impôt sur le résultat nécessite un jugement important en raison de la complexité de la législation, y compris des jugements relatifs à l'utilisation de financement accordé. Il existe plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination ultime de l'impôt à payer est incertaine dans le cours normal des activités.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

2) Base d'établissement (suite)

i) Jugements critiques dans l'application des conventions comptables (suite)

Détermination du contrôle conjoint d'une coentreprise :

L'exercice d'un jugement est nécessaire pour déterminer si l'investissement de la Société dans un partenariat respecte la définition de contrôle conjoint et par conséquent, s'il s'agit d'une coentreprise ou d'une opération conjointe.

La direction procède à cette détermination sur la base de sa participation légale et de ses obligations et droits contractuels, de sa représentation au conseil d'administration et d'une analyse des droits et de la participation de la Société dans le processus d'élaboration des politiques de l'entité.

La direction a déterminé qu'Osisko et Appian Natural Resources Fund III LP (« Appian ») exercent un contrôle conjoint sur le partenariat (note 9), les décisions importantes concernant les principales activités financières, opérationnelles et stratégiques du partenariat devant être prises par accord mutuel. La coentreprise est structurée comme un véhicule distinct et Osisko détient une participation résiduelle dans les actifs nets de la coentreprise plutôt que des droits et obligations directs sur les actifs et les passifs du partenariat. Par conséquent, Osisko a classé sa participation dans Pine Point Mining Limited (« PPML ») comme une coentreprise et a appliqué la méthode comptable de la mise en équivalence à sa participation.

Dépréciation de placements dans des entreprises associées et des coentreprises :

La Société suit les directives d'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, afin d'évaluer s'il existe des indications objectives que sa participation nette dans la société détenue est dépréciée, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur à l'égard de sa participation nette dans une société détenue. Cette détermination nécessite un jugement important pour évaluer les indications objectives de dépréciation découlant d'un événement de perte et pour déterminer l'incidence d'un événement de perte sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation nette. S'il existe des indications objectives que la valeur comptable d'une société détenue a perdu de la valeur, cette dernière est alors ramenée à sa valeur recouvrable. Pour exercer ce jugement, la direction de la Société évalue, entre autres, la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à sa valeur comptable et la durée de l'écart, la volatilité du placement et la santé financière et les perspectives d'affaires de l'entité bénéficiaire d'un investissement, notamment des facteurs comme le statut actuel et prévu des projets d'exploration de l'entité bénéficiaire d'un investissement et les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

ii) Estimations et hypothèses comptables critiques

Les éléments qui exigent de la direction qu'elle émette des estimations et des hypothèses critiques pour déterminer les valeurs comptables comprennent, mais ne se limitent pas aux éléments suivants :

Dépréciation d'actifs non financiers :

Les groupes d'actifs sont passés en revue pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation à chaque date des états consolidés de la situation financière ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié. Afin d'appliquer la méthode de la mise en équivalence, la direction doit harmoniser les conventions comptables de Pine Point avec celles de la Société, ce qui oblige notamment la direction à évaluer s'il existe des indices de dépréciation à l'égard de l'actif d'exploration et d'évaluation de Pine Point.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

2) Base d'établissement (suite)

ii) Estimations et hypothèses comptables critiques (suite)

Pour les actifs d'exploration et d'évaluation (y compris les actifs d'exploration et d'évaluation liés au placement dans une coentreprise), les facteurs qui pourraient déclencher un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, le fait que le droit d'explorer dans un secteur spécifique arrive à échéance au cours de la période ou dans un avenir rapproché et qu'il n'est pas prévu de le renouveler; lorsque d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation dans un secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; lorsque l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que la Société a décidé de mettre fin à de telles activités dans un secteur spécifique; lorsque des données suffisantes existent pour indiquer que, bien que le développement dans un secteur spécifique puisse probablement aller de l'avant, il est peu probable que la valeur comptable des actifs soit recouvrée en entier advenant un développement fructueux ou une vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation; et des baisses significatives des prix actuels ou prévus pour les matières premières.

L'évaluation de la dépréciation des actifs non financiers nécessite de porter des jugements lorsque vient le temps d'évaluer s'il existe des indicateurs à l'effet qu'un test de dépréciation formel serait nécessaire à l'égard des actifs non financiers de la Société et pour déterminer les montants recouvrables de certaines propriétés à l'égard desquelles la direction a identifié des indices de dépréciation.

Aucun indice de dépréciation n'a été identifié par la direction au 31 décembre 2025.

La Société évalue ses unités génératrices de trésorerie à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation. S'il existe un indice de dépréciation, une estimation de la valeur recouvrable est faite, correspondant à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur à l'utilisation. La détermination de la valeur recouvrable nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses concernant notamment les prix à long terme pour les matières premières, les taux d'actualisation, les besoins futurs en matière de capital, le potentiel d'exploration et le futur rendement d'exploitation. La juste valeur est déterminée comme étant le montant qui serait obtenu de la vente de l'actif dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes.

Juste valeur du passif dérivé incorporé :

La détermination de la juste valeur du passif dérivé incorporé implique l'application de la méthode des équations aux dérivées partielles. La Société exerce son jugement pour choisir un modèle d'évaluation et pour élaborer des données non observables afin de déterminer la juste valeur du passif dérivé incorporé à la fin de chaque période de présentation de l'information. La détermination de la juste valeur du passif dérivé incorporé nécessite que la direction utilise des données non observables importantes concernant la volatilité prévue et l'écart de taux. L'évaluation du passif dérivé incorporé est subjective et peut avoir une incidence importante sur le résultat net.

Les variables et les données suivantes sont utilisées pour déterminer la juste valeur du passif dérivé incorporé :

- **Taux d'intérêt sans risque** : La Société utilise le taux d'intérêt disponible pour les titres gouvernementaux d'une durée prévue équivalente à chaque date d'évaluation.
- **Volatilité** : La Société utilise l'information historique sur le cours boursier des actions ordinaires de la Société pour déterminer le degré de volatilité à chaque date d'évaluation.
- **Écart de taux** : La Société utilise un écart de taux raisonnable pour une société minière à l'étape de l'exploration.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

3) Conventions comptables significatives

Les conventions comptables décrites ci-dessous sont conformes aux Normes IFRS de comptabilité et ont été appliquées de manière uniforme aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024.

a) Base d'évaluation

Les états financiers consolident les comptes de la Société et de ses filiales pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024.

Il y a contrôle lorsqu'un investisseur est exposé ou a des droits à des rendements variables en raison de ses liens avec une entreprise détenue et qu'il a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur l'entreprise détenue. Les comptes des filiales sont consolidés à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle. Les transactions, les soldes et les gains latents et pertes latentes intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

b) Instruments financiers

Tous les placements temporaires en espèces très liquides présentant un faible risque de perte et une échéance initiale de trois mois ou moins au moment de l'achat sont des équivalents de trésorerie. Aux fins des états consolidés des flux de trésorerie, la trésorerie est constituée uniquement de trésorerie. La trésorerie soumise à des restrictions comprend des dépôts bancaires où la disponibilité des fonds est restreinte en vertu de lettres de crédit.

Les instruments financiers sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de transaction, soit la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. La Société classe ses instruments financiers dans les catégories indiquées ci-dessous.

Actifs financiers au coût amorti – Les actifs détenus en vue de recueillir des flux de trésorerie contractuels, où ces flux de trésorerie se composent uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les autres débiteurs et les dépôts de la Société sont constitués de flux de trésorerie fixes ou déterminés se rapportant uniquement à des montants de capital et d'intérêts. L'intention de la Société est de conserver ces actifs financiers jusqu'à ce que les flux de trésorerie connexes soient perçus. Les autres débiteurs et les dépôts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés, et ultérieurement évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues sur un actif financier qui est évalué au coût amorti.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») – Les actifs financiers évalués à la JVRN sont des actifs qui ne respectent pas les critères permettant de les considérer comme des actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les titres négociables sont classés à la JVRN. Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Passifs financiers au coût amorti – Les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf s'ils doivent être évalués à la JVRN ou si la société a choisi de les évaluer à la JVRN. Les obligations locatives sont initialement comptabilisées à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés, et ultérieurement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le contrat hôte de la débenture convertible est initialement comptabilisé comme étant la différence entre la contrepartie totale reçue pour le prêt convertible et la juste valeur du dérivé incorporé, et est ultérieurement comptabilisé au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode permettant de calculer le coût amorti d'un passif financier et de répartir les charges d'intérêts sur les exercices correspondants. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les futurs paiements estimatifs de trésorerie sur la durée de vie prévue du passif financier ou, le cas échéant, sur un exercice plus court, à la valeur comptable nette lors de la comptabilisation initiale.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

3) Conventions comptables significatives (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Passifs financiers à la JVRN – La Société classe le passif dérivé incorporé découlant de l'option de conversion de la débenture convertible à la JVRN. L'option de conversion est classée comme un passif financier dérivé, car le prêt est libellé dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société (et son prix d'exercice n'est donc pas fixe dans la monnaie fonctionnelle de la Société), et est convertible en un nombre variable d'actions ordinaires et de bons de souscription. Le dérivé incorporé n'est pas admissible à titre d'instrument de capitaux propres parce qu'il ne respecte pas le critère du « montant déterminé contre un nombre déterminé » de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. Par conséquent, la Société sépare le dérivé incorporé du contrat hôte et comptabilise chaque élément séparément. Le dérivé incorporé est initialement comptabilisé et ultérieurement évalué à sa juste valeur. Le montant de la variation de la juste valeur du dérivé est présenté dans le résultat net.

c) Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant des actifs financiers expirent, ou lorsque lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et des avantages associés à la propriété. Les gains et les pertes à la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans le résultat net. La Société décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations au titre des passifs financiers sont acquittées, annulées ou supprimées. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible, incluant tout actif hors caisse transféré ou passif pris en charge, est comptabilisée dans le résultat net.

d) Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la JVRN, sont évalués pour des indices de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des preuves objectives que, par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier, les futurs flux de trésorerie estimatifs du placement ont été affectés.

Les critères utilisés par la Société pour déterminer s'il existe des preuves objectives de dépréciation comprennent les éléments suivants :

- L'émetteur ou la contrepartie connaît des difficultés financières importantes;
- Un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital; ou
- Il est devenu probable que l'emprunteur fera faillite ou procèdera à une réorganisation financière.

À chaque date de l'état de la situation financière, sur une base prospective, la Société évalue les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthodologie appliquée en matière de dépréciation dépend s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit. Pour les autres comptes débiteurs, la Société applique une approche simplifiée, qui exige que les pertes attendues sur la durée de vie soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des sommes à recevoir. La Société présume qu'il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit pour les instruments présentant un risque de crédit faible.

e) Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT dépasse sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au cours des exercices antérieurs sont évaluées à chaque exercice financier afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

3) Méthodes comptables significatives (suite)

e) Dépréciation des actifs non financiers (suite)

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

f) Placement dans une coentreprise

Les coentreprises sont des partenariats au sein desquels la Société exerce un contrôle conjoint, ce qui signifie que la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, plutôt que des droits directs sur ses actifs et des obligations au titre de ses passifs. Les résultats financiers du placement de la Société dans une coentreprise sont intégrés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part des résultats de la coentreprise revenant à la Société après la date d'acquisition. La quote-part des résultats revenant à la Société est comptabilisée à l'état des résultats et sa quote-part des autres éléments du résultat global ou de la perte de la coentreprise est incluse dans les autres éléments du résultat global. Afin d'appliquer la méthode de la mise en équivalence, la direction doit harmoniser les conventions comptables de Pine Point avec celles de la Société, ce qui oblige notamment la direction à évaluer s'il existe des indices de dépréciation à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation de Pine Point.

g) Actifs d'exploration et d'évaluation

Les coûts d'exploration et d'évaluation, incluant les coûts d'acquisition des titres miniers, sont capitalisés à titre d'actifs d'exploration et d'évaluation sur la base de chaque projet en attendant la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du projet.

Les coûts capitalisés comprennent les coûts directement liés aux activités d'exploration et d'évaluation dans le secteur visé. Les coûts généraux et administratifs ne sont attribués à l'actif que dans la mesure où ces coûts peuvent être directement liés aux activités opérationnelles dans le secteur visé. Lorsqu'un permis ou qu'un projet est abandonné, les coûts correspondants sont immédiatement comptabilisés dans le résultat net. Les coûts engagés avant que l'entité consolidée n'ait obtenu les droits légaux d'exploration dans un secteur sont comptabilisés à l'état des résultats.

Tous les paiements d'option reçus par la Société de tierces parties, tous les produits reçus par la Société de tierces parties découlant de la vente de redevances sur ses propriétés et tous les crédits d'impôt remboursés à la Société sont crédités en réduction du coût capitalisé des actifs d'exploration et d'évaluation. Si les paiements reçus dépassent le coût capitalisé des actifs d'exploration et d'évaluation, le montant excédentaire est comptabilisé comme produit dans la période reçue. Les montants indiqués pour les actifs d'exploration et d'évaluation ne sont pas nécessairement représentatifs de leur valeur actuelle ou future. Leur recouvrabilité dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société à obtenir le financement requis pour mener le développement à terme, et de la production rentable future ou du produit de la cession.

Les ententes d'option sont comptabilisées comme des accords d'amodiation. La Société, en tant qu'amodiateur, ne comptabilise aucune dépense engagée par le titulaire de l'option en son nom, ne comptabilise aucun gain ou perte sur l'entente d'option, mais réaffecte plutôt les coûts précédemment capitalisés en rapport à la participation totale comme se rapportant à la participation partielle conservée. Toute contrepartie en espèces reçue est portée au crédit des coûts précédemment capitalisés en rapport à la participation totale, et l'excédent est comptabilisé par la Société comme un gain à la cession.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

3) Méthodes comptables significatives (suite)

g) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

La faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction de ressources minérales sont considérées comme ayant été déterminées lorsque l'existence de réserves prouvées a été déterminée (ou qu'il y a un degré de confiance élevé à l'égard de la conversion des ressources mesurées et indiquées en réserves), que les droits de propriété sont en règle et qu'il est considéré probable que les coûts seront recouverts suivant la mise en valeur et l'exploitation réussies du secteur ou la vente de la propriété.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale ont été démontrées, l'actif d'exploration et d'évaluation cesse d'être comptabilisé conformément à IFRS 6 *Prospection et évaluation de ressources minérales*. Les actifs d'exploration et d'évaluation attribuables à ces réserves sont d'abord soumis à un test de dépréciation, puis reclassés des actifs d'exploration et d'évaluation vers une catégorie distincte des immobilisations corporelles et comptabilisés conformément à la norme IAS 16 *Immobilisations corporelles*. Les dépenses réputées infructueuses sont immédiatement comptabilisées dans le résultat net.

h) Crédits d'impôt remboursables à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles engagées dans la province de Québec. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en réduction des dépenses d'exploration et d'évaluation engagées.

i) Impôts sur le résultat exigibles et différés

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés à l'état des résultats sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts miniers représentent des impôts perçus par les provinces canadiennes s'appliquant aux opérations minières et sont classés dans les impôts sur le résultat puisqu'ils sont basés sur un pourcentage des profits miniers. L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de l'exercice, d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

Des impôts différés sont comptabilisés à l'égard des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Des impôts différés ne sont pas comptabilisés pour les différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le résultat net comptable ni le résultat net fiscal, et les différences relatives aux placements dans des filiales et des entités contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable qu'elles ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. De plus, des impôts différés ne sont pas comptabilisés pour des différences temporelles imposables découlant de la comptabilisation initiale d'un goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporelles lorsque celles-ci se résorberont, en fonction des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôts exigibles, et si les actifs et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs et de réaliser les actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôts simultanément.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

3) Méthodes comptables significatives (suite)

i) Impôts sur le résultat exigibles et différés (suite)

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt et des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal correspondant sera réalisé.

j) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée pour les coûts prévus de remise en état des propriétés minières où la Société est légalement ou contractuellement responsable de ces coûts. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlent de l'obligation de la Société d'entreprendre la remise en état et l'assainissement des sites en lien avec l'exploration de propriétés minières. La Société comptabilise les coûts de remise en état estimés lorsqu'une perturbation environnementale survient, mais uniquement lorsqu'une estimation raisonnable peut être faite.

Le montant comptabilisé au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est estimé sur la base des coûts, ajustés en fonction des risques, requis pour régler les obligations actuelles, actualisés selon un taux d'actualisation sans risque avant impôts qui concorde avec le calendrier prévu des flux de trésorerie anticipés. Les variations des flux de trésorerie non actualisés estimés et du taux d'actualisation sans risque utilisé pour calculer la valeur actuelle des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont déduites de l'actif au titre du coût de remise en état précédemment comptabilisé pour la propriété en question. Les dépenses de remise en état réellement engagées réduisent la valeur comptable de la provision de remise en état.

k) Capital-actions et bons de souscription

Les actions ordinaires et les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou de bons de souscription sont comptabilisés en diminution des produits dans les capitaux propres au cours de la période où ces transactions ont lieu. Le produit de l'émission d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription émis selon la méthode de la juste valeur relative. Le produit est imputé proportionnellement à la juste valeur des actions en se basant sur le cours des actions et la juste valeur des bons de souscription déterminée en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes.

l) Actions accréditives

Les déductions de dépenses relatives aux ressources aux fins de l'impôt sur le résultat en lien avec des activités d'exploration financées par le biais d'arrangements accréditifs font l'objet d'une renonciation en faveur des investisseurs en vertu de la législation canadienne en matière d'impôt sur le résultat. Au moment de l'émission, la Société sépare l'action accréditive en : i) une prime sur l'action accréditive, égale à la différence entre le cours actuel des actions ordinaires de la Société et le prix d'émission de l'action accréditive, et ii) le capital-actions, déduction faite des coûts marginaux. Lorsque les dépenses sont engagées, la Société comptabilise un gain découlant de la prime sur les actions accréditives dans l'état du résultat global pour le montant de la réduction d'impôt qui a fait l'objet d'une renonciation en faveur des actionnaires et renverse le passif lié à la prime sur les actions accréditives.

m) Rémunération fondée sur des actions

La Société a mis en place un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses dirigeants, administrateurs, employés et consultants. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées pour émission en vertu de l'exercice d'options d'achat d'actions est limité comme suit : (a) le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu de l'exercice d'options d'achat d'actions attribuées est limité à un maximum de dix pour cent (10 %) des actions ordinaires en circulation à la date de toute attribution d'options d'achat d'actions.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

3) Méthodes comptables significatives (suite)

m) Rémunération fondée sur des actions (suite)

i. Régime d'options d'achat d'actions

Les options d'achat d'actions sont réglées en capitaux propres. La juste valeur des options d'achat d'actions accordées est comptabilisée en charge sur la période d'acquisition des droits selon la méthode de l'acquisition graduelle des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. La juste valeur est évaluée à la date d'octroi et est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les options pourront être exercées. La juste valeur des options octroyées est évaluée à l'aide du modèle approprié d'évaluation du prix des options, en tenant compte des conditions auxquelles les options ont été accordées. À chaque date de clôture, le montant comptabilisé en charge est ajusté pour refléter le nombre réel d'options d'achat d'actions qui devraient être acquises sur la base d'une estimation du taux de renonciation.

ii. Régime d'UAR

Chaque unité d'action avec restrictions (« UAR ») représente un droit à une action ordinaire de la Société lors de l'acquisition. Les UAR prévoient une option de règlement en espèces. La juste valeur des UAR attribuées est comptabilisée en charge sur la période d'acquisition des droits selon la méthode de l'acquisition graduelle des droits, avec une augmentation correspondante du passif lié aux paiements fondés sur des actions. Le passif est réévalué à la juste valeur à chaque date de clôture et, au moment de l'encaissement, au cours de clôture des actions de la Société, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le résultat net. À chaque date de clôture, le montant comptabilisé en charge est ajusté pour refléter le nombre réel des UAR qui devraient être acquises sur la base d'une estimation du taux de renonciation. Au moment de l'encaissement des UAR, le passif est transféré au capital-actions.

iii. Régime d'UAD

Chaque unité d'action différée (« UAD ») représente un droit à une action ordinaire de la Société et est acquise immédiatement à la date d'attribution. Les UAD prévoient une option de règlement en espèces. La juste valeur des UAD attribuées est comptabilisée en charge à la date d'attribution, avec une augmentation correspondante du passif lié aux paiements fondés sur des actions. Le passif est réévalué à la juste valeur à chaque date de clôture et, au moment de l'encaissement, au cours de clôture des actions de la Société, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le résultat net. Au moment de l'encaissement des UAD, le passif est transféré au capital-actions.

n) Perte par action

La Société présente le (bénéfice)/la perte de base et le (bénéfice)/la perte dilué(e) par action pour ses actions ordinaires. Le (bénéfice)/la perte de base par action est obtenu(e) en divisant le (bénéfice)/la perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si les détenteurs de droits de conversion d'instruments en actions ordinaires exerçaient ces droits.

o) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les intérêts perçus sur les fonds investis. Les charges financières comprennent les charges d'intérêts et la désactualisation.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

3) Méthodes comptables significatives (suite)

p) Transactions entre parties liées

Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à la Société; qui a le contrôle ou le contrôle conjoint de la Société; qui exerce une influence notable sur la Société; ou qui est l'un des principaux dirigeants de la Société.

Une entité est liée à la Société si l'entité et l'entité comptable sont membres du même groupe (ce qui signifie que chaque société mère, filiale, filiale associée et coentreprise est liée aux autres).

Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre la Société et une partie liée, qu'un prix soit facturé ou non. Toutes les transactions avec des parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la juste valeur.

q) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ou évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les gains et les pertes de change qui résultent du règlement de ces transactions et des conversions de fins de période sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques, à moins qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur, auquel cas ils sont convertis au taux de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière.

4) Modifications des normes IFRS de comptabilité et prises de position comptables futures

Nouvelles normes comptables publiées mais pas encore en vigueur

En avril 2024, l'IASB a émis la norme IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* afin d'améliorer la communication d'information à l'égard de la performance financière. IFRS 18 remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles plusieurs des exigences d'IAS 1. IFRS 18 s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'application anticipée est permise.

La nouvelle norme comptable introduit d'importants changements à la structure de l'état des résultats d'une société et de nouveaux principes quant au regroupement et au fractionnement de l'information. Les principaux impacts de la nouvelle norme comptable sont les suivants :

- L'introduction d'un nouveau sous-total défini comme étant le « bénéfice d'exploitation » et l'obligation de répartir tous les produits et les charges entre trois catégories distinctes en fonction des principales activités commerciales d'une société : exploitation, investissement et financement;
- La divulgation des mesures de performance de la direction;
- L'ajout de nouveaux principes quant au regroupement et au fractionnement de l'information;
- L'exigence que l'état des flux de trésorerie commence avec le bénéfice d'exploitation; et
- L'élimination du choix de convention comptable pour la présentation des dividendes et des intérêts.

Elles ne sont pas applicables ou ne devraient pas avoir d'impact notable sur les états financiers de la Société.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

4) Modifications des normes IFRS de comptabilité et prises de position comptables futures (suite)

Modifications aux normes de comptabilité

En mai 2024, l'IASB a publié Modifications à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9 *Instruments financiers*. Les modifications à IFRS 9 clarifient les dispositions relatives à la décomptabilisation et le classement d'actifs et de passifs financiers spécifiques respectivement, tandis que les modifications à IFRS 7 clarifient les exigences quant aux informations qui doivent être fournies à l'égard des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels selon la survenance ou non d'une éventualité. Les modifications à IFRS 9 et IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

Elles ne sont pas applicables ou ne devraient pas avoir d'impact notable sur les états financiers de la Société.

5) Taxes et impôts recouvrables

Au 31 décembre 2025, les taxes et impôts recouvrables comprenaient des taxes de vente recouvrables et des crédits d'impôts remboursables. Les taxes de vente recouvrables comprennent des taxes de vente harmonisées, des taxes sur les produits et services, et des taxes de vente du Québec, à recevoir des autorités fiscales canadiennes. Les crédits d'impôts remboursables se rapportent aux dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles (note 7) engagées dans la province de Québec.

6) Titres négociables

La Société détient des actions et des bons de souscription dans diverses sociétés ouvertes. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, ces actions et ces bons de souscription ont été évalués à la juste valeur, ce qui a donné lieu à un gain latent de 1 101 000 \$ (908 000 \$ en 2024).

Les actions des diverses sociétés ouvertes sont classées à la JVRN; elles sont comptabilisées à la juste valeur en utilisant le cours boursier coté au 31 décembre 2025 et sont donc classées au niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur. Les bons de souscription des diverses sociétés ouvertes sont classés à la JVRN; ils sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant un modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes qui utilise d'importantes données non observables et sont donc classés au niveau 3 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Le tableau suivant résume l'information sur les titres négociables de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024 :

Au	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 929	12
Ajouts	500	1 009
Cessions	(30)	-
Gain réalisé	8	-
Variation nette du gain latent	1 101	908
Solde à la fin de l'exercice	3 508	1 929

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

7) Actifs d'exploration et d'évaluation

Le tableau suivant résume l'information sur les actifs d'exploration et d'évaluation de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024 :

	31 décembre 2024	Ajouts	31 décembre 2025
	\$		\$
Projet de cuivre Mines Gaspé	59 057	44 545	103 602
Propriétés au Nouveau-Brunswick	2 875	16	2 891
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	61 932	44 561	106 493

	31 décembre 2023	Ajouts	31 décembre 2024
	\$		\$
Projet de cuivre Mines Gaspé	52 860	6 197	59 057
Propriétés au Nouveau-Brunswick	2 812	63	2 875
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	55 672	6 260	61 932

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, les dépenses engagées sur les actifs d'exploration et d'évaluation incluses dans les comptes créditeurs et charges à payer se sont élevées à 2 687 000 \$ (213 000 \$ en 2024).

a) Projet de cuivre Mines Gaspé

Le 25 mars 2022, la Société a signé une feuille de modalités contraignante avec Glencore (collectivement, avec la Société, les « parties ») concernant une convention d'acquisition (la « convention d'acquisition ») qui, advenant la signature, accorderait à Osisko l'option (l'« option Gaspé ») d'acquérir une participation de 100 % dans le projet de cuivre Mines Gaspé situé près de Murdochville au Québec.

L'option Gaspé accordait à Osisko le droit exclusif d'acquérir une participation de 100 % dans le projet de cuivre Mines Gaspé, sous réserve des conditions suivantes :

- L'engagement de dépenser 5 millions de dollars en travaux de forage pour tester les niveaux d'oxydation au sein de la minéralisation qui entoure le mont Copper et la remise d'une lettre indiquant son intention d'exercer l'option Gaspé d'ici au 30 juin 2022; et
- La réalisation de toutes les demandes de vérification diligente et la négociation de toutes les questions en suspens par les parties.

À la date d'effet du 30 juin 2022, les parties ont convenu de prolonger la période d'exercice de l'option Gaspé. Le 11 juillet 2022, Osisko a annoncé la signature des documents définitifs avec Glencore reflétant l'octroi de l'option Gaspé à la Société lui permettant d'acquérir le projet de cuivre Mines Gaspé (la « transaction Gaspé »). La Société a également remis à Glencore un avis concernant l'exercice de l'option Gaspé.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

7) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

a) Projet de cuivre Mines Gaspé (suite)

Le 14 juillet 2023, Osisko a conclu la transaction Gaspé. En lien avec cette transaction :

- Glencore s'est vu émettre une débenture convertible garantie de premier rang de 25 millions de dollars américains (voir la note 10) de la Société, laquelle est convertible en unités d'Osisko au prix de 0,40 \$ l'unité (chacune, une « unité »), composées d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription peut être exercé par Glencore à un prix d'exercice de 0,46 \$ par action ordinaire jusqu'au 14 juillet 2026.
- Glencore a conservé une redevance de 1 % du rendement net de la fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur l'ancienne mine à ciel ouvert du mont Copper et une redevance de 3 % NSR sur tous les autres minéraux extraits du projet de cuivre Mines Gaspé.
- Osisko versera une somme en espèces de 20 millions de dollars américains à Glencore au début de la production commerciale sur le projet de cuivre Mines Gaspé, qui sera incluse dans le coût de la mine lorsqu'elle deviendra exigible.
- La Société est tenue d'engager un total de 55 millions de dollars en travaux d'exploration, de développement et environnementaux, incluant les dépenses relatives à l'obtention des permis, sur une période de quatre ans ayant débuté le 25 mars 2022, avec un minimum de 20 millions de dollars devant être engagé d'ici au 25 mars 2024; cette condition a été honorée. Une pénalité sera payable à Glencore sous forme d'un pourcentage du déficit des dépenses engagées comparativement au montant stipulé.
- Osisko a conclu une entente d'approvisionnement avec Glencore prévoyant l'achat par cette dernière de 100 % des concentrés produits sur le projet de cuivre Mines Gaspé.
- Les parties ont conclu une convention relative aux droits de l'investisseur (la « convention relative aux droits de l'investisseur »), en vertu de laquelle Glencore s'est vu accorder certains droits à titre d'investisseur, pourvu qu'elle maintienne certains seuils de propriété dans la Société. Entre autres choses, la convention relative aux droits de l'investisseur confère à Glencore le droit de désigner un administrateur en vue de sa nomination au conseil d'administration, des droits de participation aux futures émissions de capitaux propres, des droits d'inscription conjointe et le droit de maintenir sa participation proportionnelle dans Osisko.
- La prise en charge des obligations de restauration environnementale en faveur du ministre des Ressources naturelles et des Forêts (« MRNF ») de 5,3 millions de dollars et un dépôt en garantie à la ville de Murdochville d'un montant de 766 737 \$.

Le 8 octobre 2024, la Société a acquis des titres miniers près du projet de cuivre Mines Gaspé en contrepartie de l'émission de 5 000 000 actions ordinaires d'Osisko (note 15(a)) et l'octroi d'une redevance de 2 % NSR, dont la moitié peut être rachetée pour la somme de 2 millions de dollars.

b) Propriétés au Nouveau-Brunswick

Les propriétés détenues par la Société au Nouveau-Brunswick, incluant Gilmour South, Key Anacon, Canadian Continental, Mount Fronsac et autres, sont assujetties ou partiellement assujetties à une redevance NSR (la « redevance d'OGR ») détenue par Redevances Aurifères Osisko ltée (« OGR »). Le 12 octobre 2017, la Société a conclu une entente avec OGR en vertu de laquelle OGR a acquis une redevance de 1 % NSR, incluant toute future acquisition à l'intérieur d'un rayon de 1 kilomètre autour des propriétés existantes, s'appliquant à pratiquement tous les projets d'Osisko au Nouveau-Brunswick et au Québec pour une contrepartie de 5 millions de dollars en espèces. OGR conserve aussi un droit de premier refus sur toute future vente de redevance ou de flux de métaux touchant les propriétés existantes ou nouvellement acquises par Osisko.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

8) Immobilisations corporelles

Le tableau suivant résume l'information sur les immobilisations corporelles de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024 :

Catégorie	31 décembre 2025						Valeur comptable nette
	Coût			Amortissement cumulé			
	Solde d'ouverture	Ajouts	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Solde de clôture	
Bâtiments	\$ 96	\$ 1 027	\$ 1 123	\$ 15	\$ 217	\$ 232	\$ 891
Équipement d'exploration	4	108	112	4	4	8	104
Automobiles	26	-	26	11	13	24	2
Matériel de bureau	22	-	22	22	-	22	-
Matériel informatique	179	-	179	164	4	168	11
Total	327	1 135	1 462	216	238	454	1 008

Catégorie	31 décembre 2024						Valeur comptable nette
	Coût			Amortissement cumulé			
	Solde d'ouverture	Ajouts	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Solde de clôture	
Immeuble à bureaux	\$ -	\$ 96	\$ 96	\$ -	\$ 15	\$ 15	\$ 81
Équipement d'exploration	4	-	4	4	-	4	-
Automobiles	-	26	26	-	11	11	15
Matériel de bureau	22	-	22	22	-	22	-
Matériel informatique	164	15	179	164	-	164	15
Total	190	137	327	190	26	216	111

9) Placement dans une coentreprise

Le 21 février 2023, la Société a conclu une entente d'investissement (l'« entente d'investissement ») avec une filiale d'Appian Natural Resources Fund III LP (« Appian »), un fonds conseillé par Appian Capital Advisory LLP, un groupe d'investissement privé basé à Londres et spécialisé dans l'acquisition et la mise en valeur d'actifs miniers, en vertu de laquelle Osisko et Appian ont convenu de former une coentreprise pour l'avancement du projet Pine Point (la « transaction »).

Parallèlement à la signature de l'entente d'investissement, Osisko et Appian ont conclu une entente prévoyant l'émission d'un instrument convertible afin de fournir à PPML un financement provisoire à court terme de jusqu'à 11,5 millions de dollars pour financer le programme de forage 2023 sur le projet Pine Point, conformément au programme et au budget initialement établis. À la date de clôture de la transaction le 6 avril 2023, le montant de 6,7 millions de dollars avancé par Appian et restant dû en vertu de l'instrument convertible a été converti en une participation dans PPML et la souscription initiale a été réduite du montant de 6,7 millions de dollars payable en vertu du prêt convertible.

Le 6 avril 2023, Osisko a déconsolidé Pine Point et a commencé à comptabiliser son placement dans PPML selon la méthode de la mise en équivalence. La Société a décomptabilisé les actifs et les passifs de PPML de son bilan consolidé et a comptabilisé sa participation dans PPML à sa juste valeur en tant que placement dans une coentreprise pour un montant de 83 millions de dollars. La comptabilisation par la mise en équivalence est basée sur les résultats jusqu'au 31 décembre 2025.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

9) Placement dans une coentreprise (suite)

Le tableau suivant résume l'information relative au placement de la Société dans PPML aux 31 décembre 2025 et 2024 :

	PPML
	\$
Solde au 1^{er} janvier 2024	82 665
Vente d'une participation à Appian	(6 664)
Gain à la vente d'une participation dans la coentreprise	66
Quote-part de la perte et la perte globale pour l'exercice	(425)
Solde au 31 décembre 2024	75 642
Trésorerie investie dans la coentreprise	2 750
Quote-part de la perte et la perte globale pour l'exercice	(705)
Solde au 31 décembre 2025	77 687

Le tableau suivant résume l'information financière de PPML sur une base de 100 %, en tenant compte des ajustements de la juste valeur effectués par la Société aux fins de la mise en équivalence. Le rapprochement entre l'information financière résumée de PPML et la valeur comptable du placement de la Société se présente comme suit :

<i>Au</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Total des actifs courants	1 597	8 682
Total des actifs non courants	154 335	141 436
Total des passifs courants	(1 611)	(5 334)
Total des actifs nets	154 321	144 784
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<i>Pour l'exercice terminé le</i>	\$	\$
Perte nette et perte globale	1 410	724

10) Débenture convertible

Le 14 juillet 2023, Osisko a acquis le projet de cuivre Mines Gaspé de Glencore (note 7(a)) et, en lien avec cette transaction, a émis une débenture convertible garantie de premier rang de 32,9 millions de dollars (25 millions de dollars américains) (la « débenture convertible »). La débenture convertible est libellée en dollars américains, a une durée de 36 mois et est assortie d'un coupon de paiement d'intérêt semestriel de 4 % majoré du plus élevé entre le taux SOFR à terme de 6 mois et 2,5 %.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

10) Débenture convertible (suite)

La débenture convertible comprend les principales options de conversion et de règlement suivantes, qui sont à la disposition du détenteur :

Option de conversion générale :

Le détenteur de la débenture convertible peut, à tout moment avant l'échéance, convertir le montant de capital restant dû en unités au prix de 0,40 \$ l'unité selon le taux de change au comptant au moment de la conversion. Chaque unité comprend une action ordinaire et un demi-bon de souscription. Le bon de souscription peut être utilisé pour souscrire une action ordinaire au prix d'exercice de 0,46 \$ par action ordinaire jusqu'au 14 juillet 2026.

Option de remboursement des intérêts :

Chaque année, la Société a l'option de payer les intérêts (i) en espèces; ou (ii) sous réserve de l'approbation de la TSX, en capitalisant les intérêts et en les ajoutant au capital; ces derniers seraient alors convertis en unités au cours de l'action de la Société déterminé à la date d'anniversaire à laquelle ces intérêts deviennent exigibles.

Option de rachat :

La débenture convertible comprend également des mécanismes de rachat au gré du détenteur en cas d'un changement de contrôle ou d'un événement de défaut.

La débenture convertible est garantie par l'ensemble des biens acquis actuels et futurs de la Société pour un montant de capital totalisant 50 millions de dollars. La débenture convertible représente un instrument financier hybride avec un dérivé incorporé nécessitant une séparation. La partie de la dette hôte (l'« hôte ») de l'instrument est classée au coût amorti, tandis que l'option de conversion (le « dérivé incorporé ») est classée à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

Le tableau suivant résume l'information sur la débenture convertible de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024 :

	Hôte (au coût amorti) \$	Dérivé incorporé (JVRN) \$	Montant \$
Solde au 1^{er} janvier 2024	26 727	4 723	31 450
Cumul des intérêts	5 958	-	5 958
Variation de la juste valeur	-	9 987	9 987
Conversion des monnaies	2 646	415	3 061
Solde au 31 décembre 2024	35 331	15 125	50 456
Cumul des intérêts	7 379	-	7 379
Variation de la juste valeur	-	35 960	35 690
Conversion des monnaies	(1 817)	(1 083)	(2 900)
Solde au 31 décembre 2025	40 893	49 732	90 625

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

10) Débenture convertible (suite)

Le tableau suivant résume les hypothèses utilisées pour l'évaluation du dérivé incorporé à la débenture convertible aux 31 décembre 2025 et 2024 :

<i>Au</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Délai jusqu'à l'échéance	0,54 an	1,54 an
Cours de l'action	0,76 \$	0,36 \$
Taux de change	1,37 \$	1,44 \$
Volatilité	75,80 %	69,68 %
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations gouvernementales)	3,58 %	4,21 %
Écart de taux	14,66 %	15,06 %

La juste valeur du dérivé incorporé, qui est une évaluation de niveau 3, a été déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation nécessitant l'utilisation d'importantes données non observables.

	31 décembre 2025	Variation relative	Sensibilité*	31 décembre 2024	Variation relative	Sensibilité*
<u>Données observables :</u>						
Cours de l'action	0,76 \$ +/-	10 % + -	9 548 9 073	0,36 \$ +/-	10 % + -	3 357 3 036
Taux de change	1,371 +/-	5 % + -	2 488 2 494	1,439 +/-	5 % + -	764 758
<u>Données non observables :</u>						
Volatilité prévue	62,75 % +/-	10 % + -	699 526	69,47 % +/-	10 % + -	2 345 1 958
Écart de taux	14,66 % +/-	1 % + -	125 127	15,1 % +/-	1 % + -	117 120

*Toutes les autres variables demeurant constantes

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

11) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations sont estimées en fonction du plan de remise en état et de restauration du site de la Société et du calendrier estimatif des coûts à payer dans les années à venir.

Le tableau suivant résume les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société aux 31 décembre 2025 et 2024 :

	Montant (\$)
Solde au 1^{er} janvier 2024	4 722
Règlement de passifs	(234)
Charge de désactualisation	148
Changement de l'estimation	(142)
Solde au 31 décembre 2024	4 494
Règlement de passifs	(204)
Charge de désactualisation	135
Changement de l'estimation	(139)
Solde au 31 décembre 2025	4 286

Les hypothèses utilisées pour estimer la provision relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont les suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<i>Pour l'exercice terminé le</i>		
Valeur totale non actualisée des paiements	4 728 \$	4 844 \$
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,42 %	3,23 %
Durée de vie prévue	17,50 ans	18,50 ans
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

12) Obligations locatives

La Société comptabilise des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation en lien avec ses contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles (note 8).

Le tableau suivant résume les actifs au titre de droits d'utilisation de la Société :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<i>Pour l'exercice terminé le</i>		
Bureaux	835 \$	-
Total	835 \$	-

Les ajouts aux actifs d'exploration et d'évaluation relatifs à des contrats de location à court terme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 totalisaient 755 000 \$ (117 000 \$ en 2024).

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

12) Obligations locatives (suite)

Le tableau suivant résume les obligations locatives de la Société :

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Ajouts	1 027	-
Désactualisation	42	-
Paiements	(5)	-
Solde à la fin de l'exercice	1 064	-
Courantes	304	-
Non courantes	760	-
Total des obligations locatives	1 064	-

13) Régimes d'unités d'actions différées et d'unités d'actions avec restrictions

En janvier 2025, Osisko a mis sur pied un régime d'UAD et un régime d'UAR. En vertu des régimes, des UAD peuvent être attribuées à des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et des UAR peuvent être attribuées à des dirigeants membres de la direction et des employés clés, dans le cadre de leur régime de rémunération à long terme, leur permettant de recevoir le paiement en espèces, en actions, ou en une combinaison des deux. Si le paiement est effectué en espèces, la valeur en espèces du paiement sera déterminée en multipliant le nombre d'UAD et d'UAR acquises à la date du paiement par le cours de clôture des actions de la Société la veille de la date du paiement. Si le paiement est fait en actions, chaque UAR et chaque UAD représente un droit à une action ordinaire de la Société.

Le tableau suivant résume l'information relative aux UAD et UAR de la Société en circulation et exerçables de la Société au 31 décembre 2025 :

	Nombre d'UAD	Nombre d'UAR
En circulation au 31 décembre 2024	-	-
Attribuées	2 048 985	12 500 000
En circulation au 31 décembre 2025	2 048 985	12 500 000

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, 2 048 985 UAD ont été émises à des administrateurs, dont 298 985 ont été émises en guise d'honoraires d'administrateurs. La juste valeur moyenne pondérée des UAD attribuées était de 0,36 \$ par UAD, initialement évaluée au cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la date d'attribution. Les UAD sont acquises immédiatement à la date d'attribution.

Au cours de de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, 12 500 000 UAR ont été émises à des membres de la direction. La juste valeur moyenne pondérée des UAR attribuées était de 0,33 \$ par UAR, initialement évaluée au cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la date d'attribution. Les UAR sont acquises à la date du troisième anniversaire de la date d'attribution.

Le 31 décembre 2025, le passif lié aux paiements fondés sur des actions relatif à chaque UAD et UAR de la Société a été réévalué à la juste valeur, au cours de clôture des actions de la Société, soit 0,76 \$.

La charge totale combinée comptabilisée pour les UAR et les UAD pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 s'est établie à 4 585 000 \$ (montant nul en 2024), dont une charge de 236 000 \$ a été capitalisée dans les actifs d'exploration et d'évaluation (montant nul en 2024).

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

14) Impôts sur le résultat

La charge/(le recouvrement) d'impôts sur le résultat est réparti(e) comme suit :

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Recouvrement d'impôts sur le résultat exigibles	(661)	-
Charge d'impôts miniers différés	8 728	1 137
Total des charges d'impôts	8 067	1 137

Le rapprochement entre la charge d'impôt effective et la charge d'impôt calculée selon le taux statutaire canadien de 27,64 % (2024 : 26,73 %) est présenté ci-dessous :

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	\$	\$
Perte avant les impôts sur le résultat	(38 496)	(20 288)
Recouvrement d'impôts sur le résultat calculé au taux d'imposition prévu par les lois canadiennes	(10 638)	(5 376)
Impôts miniers différés, déduction faite de l'avantage fiscal	6 975	-
Incidence fiscale des dépenses renoncées en lien avec les actions accréditives	9 785	589
Variation de la répartition entre les provinces	(397)	(124)
Dépenses non déductibles	360	104
Prime non imposable sur les actions accréditives	(4 441)	-
Perte latente sur la débenture convertible (note 10)	10 542	1 729
Ajustements à l'égard d'années antérieures	(618)	738
Crédit de droits miniers remboursable pour perte	(546)	-
Variation des avantages fiscaux non comptabilisés	(2 955)	3 502
Autres	-	(25)
Charge d'impôts différés	8 067	1 137

Notes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024
(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)
14) Impôts sur le résultat (suite)

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à des impôts sur le résultat perçus par la même autorité fiscale et que la Société a le droit juridique et l'intention de les compenser. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsque la Société conclut qu'il existe suffisamment d'éléments probants positifs pour démontrer qu'il est probable qu'un actif d'impôt différé sera réalisé.

Le tableau suivant présente les composantes des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat et d'impôts miniers différés :

	31 décembre 2024	Comptabilisés dans la perte nette	Comptabilisés dans les capitaux propres	31 décembre 2025
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés				
Pertes inutilisées	7 265	3 808	-	11 073
Pertes latentes en capital	7	(7)	-	-
Frais d'émission d'actions	1 667	(480)	119	1 306
Futures déductions d'impôts miniers	-	2 412	-	2 412
Rémunération fondée sur des actions	-	1 267	-	1 267
Billet convertible	3 419	(1 052)	-	2 367
Autres	43	124	-	167
Sous-total	12 401	6 072	119	18 592
Avantages fiscaux non comptabilisés	(10 960)	3 074	(119)	(8 005)
Total des actifs d'impôts différés	1 441	9 146	-	10 587
Passifs d'impôts différés				
Actifs d'exploration et d'évaluation	(1 380)	(17 561)	-	(18 941)
Gains latents en capital	-	(278)	-	(278)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(61)	(35)	-	(96)
Total des passifs d'impôts différés	(1 441)	(17 874)	-	(19 315)
Passifs d'impôts différés nets	-	(8 728)	-	(8 728)

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital-actions – autorisé

Le capital-actions autorisé d'Osisko consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Les détenteurs d'actions ordinaires ont droit à un vote par action aux assemblées des actionnaires de la Société. Toutes les actions ont le même rang en ce qui concerne les actifs résiduels de la Société.

Le 8 octobre 2024, la Société a acquis des titres miniers près du projet de cuivre Mines Gaspé en contrepartie de l'émission de 5 000 000 actions ordinaires de la Société (note 7(a)).

Le 11 décembre 2024, la Société a clôturé un placement privé de 64 215 117 unités de la Société au prix de 0,50 \$ par unité, émises à titre d'unités accréditatives, pour un produit brut global de 32 108 000 \$. Chaque unité accréditative comprend une action ordinaire d'Osisko et un demi-bon de souscription d'action ordinaire, tous deux étant admissibles à titre d'« actions accréditatives » au sens attribué à ce terme dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et la *Loi sur les impôts (Québec)*. Chaque bon de souscription d'action ordinaire peut être exercé pour acquérir une action ordinaire d'Osisko jusqu'au 11 décembre 2026, au prix d'exercice de 0,35 \$. La juste valeur des bons de souscription d'actions ordinaires était de 1,7 million de dollars et cette juste valeur a été déduite du produit brut à la clôture. Les unités accréditatives ont été émises à une prime de 0,21 \$ sur le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la date d'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif non courant de 15,4 millions de dollars, avec une réduction ultérieure au prorata du passif comptabilisé à titre de gain découlant de la prime sur les actions accréditatives au fur et à mesure que les dépenses admissibles sont engagées. Les coûts de transaction s'élevaient à 1,9 million de dollars et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 11 décembre 2024, la Société a clôturé un placement privé de 6 111 112 unités de la Société au prix de 0,54 \$ par unité, émises à titre d'unités accréditatives, pour un produit brut global de 3,3 millions de dollars. Chaque unité accréditative comprend une action ordinaire d'Osisko et un demi-bon de souscription d'action ordinaire, tous deux étant admissibles à titre d'« actions accréditatives » au sens attribué à ce terme dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et la *Loi sur les impôts (Québec)*. Chaque bon de souscription d'action ordinaire peut être exercé pour acquérir une action ordinaire d'Osisko jusqu'au 11 décembre 2026, au prix d'exercice de 0,35 \$. La juste valeur des bons de souscription d'actions ordinaires était de 166 000 \$, et cette juste valeur a été déduite du produit brut à la clôture. Les unités accréditatives ont été émises à une prime de 0,25 \$ sur le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la date d'émission. La prime est comptabilisée comme un passif non courant de 1,7 million de dollars, avec une réduction ultérieure au prorata du passif comptabilisé à titre de gain découlant de la prime sur les actions accréditatives au fur et à mesure que les dépenses admissibles sont engagées. Les coûts de transaction s'élevaient à 202 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 11 décembre 2024, la Société a clôturé un placement privé de 277 051 466 unités de la Société au prix de 0,26 \$ par unité pour un produit brut de 72 millions de dollars. Chaque unité est composée d'une action ordinaire d'Osisko et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire peut être exercé pour acquérir une action ordinaire d'Osisko jusqu'au 11 décembre 2026, au prix d'exercice de 0,35 \$. La juste valeur des bons de souscription d'actions ordinaires au moment de la conversion était de 9,6 millions de dollars, et cette juste valeur a été déduite du produit brut à la clôture. Les coûts de transaction s'élevaient à 4,4 millions de dollars, et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 16 décembre 2025, la Société a émis un total de 67 666 666 actions ordinaires de la Société à un prix d'émission de 0,48 \$ par action ordinaire, pour un total de 32,5 millions de dollars. Les coûts de transaction s'élevaient à 430 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Au 31 décembre 2025, les frais d'émission d'actions inclus dans les créditeurs et charges à payer se sont élevés à 221 000 \$ (983 000 \$ en 2024).

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

a) Capital-actions – autorisé (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, un total de 4 841 602 bons de souscription (597 500 en 2024) ont été exercés pour un produit brut de 1 694 000 \$ (149 000 \$ en 2024) en contrepartie de l'émission de 4 841 602 actions ordinaires de la Société (597 500 en 2024).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, un gain découlant de la prime sur les actions accréditatives de 16 072 000 \$ (832 000 \$ en 2024) a été comptabilisé en lien avec les actions accréditatives émises par la Société.

b) Perte de base par action

La perte de base par action pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 a été calculée en fonction de la perte attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation, comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<i>Pour l'exercice terminé le</i>		
Actions ordinaires en circulation au début de l'exercice	609 550 180	256 574 935
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises durant l'exercice	4 005 116	20 538 645
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires	613 555 296	277 113 580
Perte attribuable aux actionnaires de la Société	46 563 \$	21 425 \$
Perte de base par action	0,08 \$	0,08 \$

c) Perte diluée par action

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, la Société a subi une perte nette et par conséquent, tous les bons de souscription, les options d'achat d'actions et la débenture convertible en circulation ont été exclus du calcul de la perte diluée par action puisque leur effet aurait été antidilutif.

d) Surplus d'apport

Des options d'achat d'actions peuvent être attribuées aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme. Les options d'achat d'actions peuvent être acquises à la discrétion du conseil d'administration et peuvent être exercées pendant une période maximale de 5 ans à compter de la date d'attribution.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

d) Surplus d'apport (suite)

Le tableau suivant résume les transactions relatives aux options d'achat d'actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 :

	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En circulation au 1^{er} janvier 2024	12 790 000	0,41
Attribuées	17 035 000	0,25
Échues	(5 135 000)	0,52
En circulation au 31 décembre 2024	24 690 000	0,28
Attribuées	525 000	0,39
Exercées	(1 438 499)	0,40
En circulation au 31 décembre 2025	23 776 501	0,27

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, 525 000 options d'achat d'actions (17 035 000 en 2024) ont été émises à des employés clés de la Société à un prix d'exercice de 0,39 \$ (0,25 \$ en 2024) valide sur une période de 5 ans. La juste valeur des options a été évaluée à 0,20 \$ par option (0,12 \$ en 2024) en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. Le tiers de ces options sera acquis au premier anniversaire de la date d'attribution, les autres tiers étant acquis chacun aux deuxième et troisième anniversaires de la date d'attribution.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, un total de 1 438 499 options d'achat d'actions (aucune en 2024) ont été exercées pour un produit brut de 575 000 \$ (montant nul en 2024) en contrepartie de l'émission de 1 438 499 actions ordinaires de la Société (aucune en 2024).

La charge totale comptabilisée pour les options d'achat d'actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 s'élevait à 1 361 000 \$ (361 000 \$ en 2024), dont 82 000 \$ (22 000 \$ en 2024) ont été capitalisés dans les actifs d'exploration et d'évaluation.

Le tableau suivant résume les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour l'évaluation des options d'achat d'actions émises au cours des exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<i>Pour l'exercice terminé le</i>		
Juste valeur à la date d'attribution	0,20 \$	0,13 \$
Cours de l'action à la date d'attribution	0,39 \$	0,25 \$
Prix d'exercice	0,39 \$	0,25 \$
Volatilité prévue	57 %	56 %
Taux de dividende	0,0 %	0,0 %
Durée de vie (moyenne pondérée) des options	5 ans	5 ans
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations gouvernementales)	2,83 %	2,98 %

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

d) Surplus d'apport (suite)

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation et exerçables de la Société au 31 décembre 2025 :

Fourchette des prix d'exercice par action (\$)	Options en circulation			Options pouvant être exercées			
	Moyenne pondérée de la période résiduelle d'exercice (années)	Nombre d'options d'achat d'actions en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Moyenne pondérée de la période résiduelle d'exercice	Nombre d'options d'achat d'actions pouvant être exercées (années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	
0,16 à 0,29	3,7	18 925 001	0,25	3,6	6 871 646	0,25	
0,30 à 0,44	1,6	4 851 500	0,36	1,3	4 326 500	0,36	
0,16 à 0,44	3,3	23 776 501	0,27	2,7	11 198 146	0,29	

e) Bons de souscription

Le tableau suivant résume les transactions relatives aux bons de souscription standards en circulation de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024. Ces bons de souscription peuvent être exercés à raison d'un bon de souscription pour une action ordinaire de la Société :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En circulation au 1^{er} janvier 2024	11 612 291	0,55
Émis (note 15(a))	173 688 848	0,35
Exercés	(597 550)	0,25
Échus	(1 416 458)	0,54
En circulation au 31 décembre 2024	183 287 131	0,36
Exercés	4 841 602	0,35
Échus	(4 500)	0,25
En circulation au 31 décembre 2025	178 441 029	0,36

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

Le tableau suivant résume les hypothèses utilisées pour l'évaluation des bons de souscription émis au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 :

	31 décembre 2024
<i>Pour l'exercice terminé le</i>	
Juste valeur à la date d'attribution	0,05 \$
Cours de l'action à la date d'attribution	0,26 \$
Prix d'exercice	0,35 \$
Volatilité prévue	63 %
Taux de dividende	0,0 %
Durée de vie (moyenne pondérée) des bons de souscription	2 ans
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations gouvernementales)	2,94 %

16) Charges

Le tableau suivant résume l'information sur les dépenses de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<i>Pour l'exercice terminé le</i>		
	\$	\$
Charges de rémunération		
Charge de rémunération fondée sur des actions (notes 13 et 15(d))	5 628	339
Salaires et avantages (note 17)	6 917	1 143
Total des charges de rémunération	12 545	1 482
Charges générales et administratives		
Charges relatives aux actionnaires et aux autorités réglementaires	1 294	672
Frais de déplacement	430	190
Honoraires professionnels	1 020	835
Frais de bureau	1 159	400
Total des charges générales et administratives	3 903	2 097
Titres négociables		
Gain réalisé sur titres négociables (note 6)	(8)	-
Variation nette du gain latent sur titres négociables (note 6)	(1 101)	(909)
Total du gain sur titres négociables	(1 109)	(909)

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

17) Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentés ci-dessous.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, des honoraires de gestion, des services géologiques et des frais d'administration de 94 000 \$ ont été chargés à la filiale de la Société, PPML, par la Société (815 000 \$ en 2024). Les comptes débiteurs de PPML au 31 décembre 2025 s'élevaient à 4 000 \$ (155 000 \$ en 2024).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, des honoraires de gestion, des services géologiques et des frais d'administration de 5 000 \$ (32 000 \$ en 2024) ont été chargés à Exploration Brunswick inc. (« Brunswick »), une société apparentée à la Société en vertu de dirigeants et d'administrateurs communs. Les comptes débiteurs de Brunswick au 31 décembre 2025 s'élevaient à 3 000 \$ (32 000 \$ en 2024).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, des honoraires de gestion, des services géologiques et des frais d'administration de 6 000 \$ (montant nul en 2024) ont été engagés auprès de PPML par la Société. Le solde des comptes créditeurs de PPML au 31 décembre 2025 était nul (montant nul en 2024).

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, des honoraires de gestion, des services géologiques et des frais d'administration de 21 000 \$ (206 000 \$ en 2024) ont été engagés auprès de Brunswick par la Société. Le solde des comptes créditeurs de Brunswick au 31 décembre 2025 était 5 000 \$ (41 000 \$ en 2024).

Le tableau suivant résume la rémunération attribuable aux principaux dirigeants pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<i>Pour l'exercice terminé le</i>		
	\$	\$
Salaires des principaux dirigeants	4 200	731
Honoraires des administrateurs	166	123
Rémunération fondée sur des actions	4 882	277
Total	9 248	1 131

18) Dépôts

Les dépôts relatifs à la provision pour la réhabilitation environnementale comprennent des dépôts et un cautionnement qui servent de garantie pour d'éventuelles activités de réhabilitation au projet de cuivre Mines Gaspé. Les dépôts de restauration devraient être libérés lorsque cette propriété aura été restaurée à des conditions satisfaisantes, ou en vertu de la convention de cautionnement. Puisqu'ils ne peuvent être utilisés à des fins générales, ces dépôts sont inclus à la rubrique Dépôts dans les états consolidés de la situation financière.

19) Facteurs de risque liés au capital

La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds dont elle dispose, de manière à soutenir ses activités d'acquisition, d'exploration et de mise en valeur de propriétés minières. Le conseil d'administration n'établit pas de critères quantitatifs sur le rendement du capital pour sa gestion, mais se fie plutôt à l'expertise des dirigeants de la Société pour soutenir les futures opérations et réaliser ses estimations de ressources minérales.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient présentement un intérêt sont à l'étape de l'exploration, de telle sorte que la Société dépend de sources de financement externes pour la poursuite de ses activités. Pour être en mesure de réaliser les activités d'exploration prévues et s'acquitter de ses frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement et amassera de nouvelles sommes de financement au besoin.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

19) Facteurs de risque du capital (suite)

La Société continuera d'évaluer de nouvelles propriétés et cherchera à acquérir des intérêts dans d'autres propriétés si elle juge que ces dernières présentent suffisamment de potentiel géologique ou économique et si des ressources financières adéquates sont disponibles. La direction révisé son approche en matière de gestion du capital sur une base continue et est d'avis que cette approche est raisonnable, compte tenu de la taille de la Société. Ni la Société ni ses filiales ne sont assujetties à des exigences extérieures en matière de capital.

20) Instruments financiers

La juste valeur marchande représente le montant qui serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance entre des parties consentantes et qui est le mieux attesté par un prix coté sur le marché s'il en existe.

La Société évalue les instruments comptabilisés à la juste valeur en utilisant des prix cotés sur le marché, le cas échéant. Les prix cotés sur le marché représentent une évaluation de niveau 1. Lorsque des prix cotés sur le marché ne sont pas disponibles, la Société maximise l'utilisation de données observables dans les modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données importantes sont observables, l'évaluation est classée au niveau 2. Les évaluations qui nécessitent l'utilisation importante de données non observables sont considérées de niveau 3.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la Société a classé les valeurs mobilières cotées en bourse incluses dans les titres négociables et les dépôts au niveau 1 et a classé les bons de souscription inclus dans les titres négociables et le dérivé incorporé à la débenture convertible au niveau 3. La juste valeur de la trésorerie et des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres négociables (note 6)	2 364	-	1 144	1 206	-	723
Dépôts (note 18)	1 828	-	-	2 358	-	-
Débenture convertible (note 10)	-	-	90 625	-	-	50 456

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 3 et il n'y a pas eu de changement au niveau des techniques d'évaluation en 2025.

Facteurs de risque financier

Les instruments financiers de la Société sont exposés à certains risques financiers, notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux prix des matières premières, le risque de crédit et le risque de liquidité. L'exposition de la Société à ces risques et ses méthodes de gestion des risques demeurent les mêmes. Il n'y a eu aucun changement au niveau des risques, des objectifs, des politiques et des procédures par rapport à l'exercice précédent.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte imprévue si un client ou une tierce partie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles et découle principalement des débiteurs, de la trésorerie et des placements monétaires de la Société. Les débiteurs se composent principalement du remboursement de la taxe sur les produits et services à recevoir des gouvernements du Canada et du Québec. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. La direction atténue le risque de crédit en maintenant sa trésorerie et ses investissements auprès de banques à charte canadiennes.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

20) Instruments financiers (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. La Société a mis en place un processus de planification et de budgétisation pour aider à déterminer les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins d'exploitation normaux sur une base continue et soutenir ses plans d'expansion (note 1).

Au 31 décembre 2025, la Société disposait d'un solde de trésorerie de 79 791 000 (101 656 000 \$ au 31 décembre 2024) et un fonds de roulement négatif de 9 111 \$ (un fonds de roulement positif de 34 974 000 \$ au 31 décembre 2024). Le fonds de roulement au 31 décembre 2025 ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations, aux engagements et aux dépenses prévues de la Société pour les 12 prochains mois. Les passifs courants de la Société englobent notamment la juste valeur de la débenture convertible pouvant être convertie en actions ordinaires de la Société, évaluée à 90 625 000 \$. En se basant sur le cours actuel des actions ordinaires, la Société s'attend raisonnablement à ce que la débenture convertible soit convertie en actions ordinaires à un prix de conversion de 0,40 \$ par action ordinaire. Puisque la conversion se fera au gré du détenteur, aucune assurance ne peut être donnée quant au moment ou à la survenance d'une telle conversion (qu'elle soit intégrale ou partielle).

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que le rendement financier de la Société soit affecté par les fluctuations des taux de change entre les monnaies. La débenture convertible est libellée en dollars américains. À ce titre, la Société est exposée à des gains ou des pertes sur la réévaluation des monnaies.

À l'heure actuelle, la Société n'a pas de contrat de couverture en place et est donc exposée aux fluctuations des taux de change. L'appréciation du dollar américain aurait une incidence défavorable sur la perte nette/(le bénéfice net) et sur les flux de trésorerie de la Société, tandis que l'appréciation du dollar canadien aurait une incidence positive sur sa perte nette/(son bénéfice net) et ses flux de trésorerie.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la débenture convertible hôte en dollars américains détenue par la Société s'élevait à 29 836 000 \$ et 24 554 000 \$, respectivement.

d) Risque lié aux prix des matières premières

Le risque lié aux prix des matières premières découle de l'incidence défavorable possible sur les bénéfices actuels et futurs des fluctuations des prix des matières premières. La capacité de la Société à développer ses propriétés et sa rentabilité future sont directement tributaires de ces prix. La Société n'a recours à aucun instrument financier dérivé pour gérer l'exposition aux fluctuations des prix.

e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en fonction des variations des taux d'intérêt du marché. La Société surveille son exposition aux taux d'intérêt et n'a recours à aucun instrument financier dérivé pour gérer ce risque. La Société a un solde de trésorerie mais n'a pas de dette portant intérêt à un taux variable. La Société détient de la trésorerie sous forme de dépôts dans de grandes banques à charte canadiennes.

Si les taux d'intérêt du marché pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 avaient augmenté ou diminué de 0,25 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 aurait été inférieure/supérieure d'environ 199 000 \$ (254 000 \$ en 2024), en raison de l'augmentation/diminution des produits d'intérêts provenant de la trésorerie.

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et des nombres d'actions)

21) Évènements subséquents

Le 26 janvier 2026, 4 635 000 options d'achat d'actions ont été émises à des administrateurs, des membres de la direction et des employés clés, à un prix d'exercice de 0,99 \$ valide sur une période de 5 ans. La juste valeur des options a été évaluée à 0,56 \$ par option en utilisant le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. Les options sont acquises à raison d'un tiers à chacun des premier, deuxième et troisième anniversaires de la date d'attribution.

Le 26 janvier 2026, 3 085 000 UAR de la Société ont été émises en faveur de certains administrateurs membres de la direction, dirigeants et employés clés. La juste valeur de chaque UAR a été initialement évaluée à 1,00 \$, soit le cours de clôture des actions de la Société à la date d'attribution. Les UAR sont acquises à la date du troisième anniversaire de la date d'attribution.

Le 26 janvier 2026, 690 000 UAD de la Société ont été émises en faveur de certains administrateurs indépendants. La juste valeur de chaque UAD a été initialement évaluée à 1,00 \$, soit le cours de clôture des actions de la Société à la date d'attribution. Les UAD sont acquises immédiatement à la date d'attribution.

Le 3 février 2026, la Société a clôturé un placement privé de 11 812 000 actions ordinaires de la Société au prix de 1,27 \$ par action ordinaire, émises à titre d'unités accréditatives, pour un produit brut global de 15 001 000 \$.

Au 4 mars 2026, 36 819 881 bons de souscription ont été exercés pour un produit brut de 13 782 000 \$ en contrepartie de l'émission de 36 819 881 actions ordinaires de la Société.